

## LA PLACE DE L'ENFANT DANS LA FAMILLE EN AFRIQUE CIRCULATION ET DON

**Dr. Ferdinand EZAMBE**

Afrique Conseil, Paris.

### **Introduction**

Il serait prudent de parler des enfants en Afrique, vu la pluralité des contextes, cependant on ne serait nier l'existence de traits généraux à cause des différences interindividuelles. Le schéma général, que nous allons présenté sur l'enfant en Afrique nous permettra de mieux appréhender les réalités des familles africaines et des enfants « dits Africains » que nous rencontrons au rez de chaussée des HLM en France.

Le discours sur l'enfant Africain est un exercice difficile, car obligatoirement contradictoire et paradoxal. Cet enfant que la littérature anthropologique a souvent présenté de manière idyllique comme préservé des influences néfastes de la civilisation occidentale, contraste avec les images des enfants affamés et émaciés des compagnes des organismes caritatifs, ces derniers diffèrent eux même d'image des enfants soldats que nous ont révélé les récentes guerres intra Africaines et qui ont fait l'objet du merveilleux roman d'Ahmadou Kourouma, Allah n'est pas obligé. Cet enfant inquiète aussi en occident apeuré par la démographie croissante du tiers monde et dont les experts prédisent le prochain envahissement de l'occident. Enfin cet enfant en France fait peur car il est souvent identifié aux banlieues difficiles, responsables de tous les maux de la cité.

Pourquoi les Africains font-ils des enfants ? À quoi ils servent ? et à qui appartiennent-ils ?

### **Données sociologiques sur l'enfance en Afrique**

- Une forte fécondité : le nombre moyen d'enfant par femme est encore élevé ;6.8 au Burundi, alors qu'il est de 1.8 en France, cependant certains pays Africains, ont une fécondité inférieurs à 3.5 enfants par femme (1).

- Un faible usage de contraceptifs : le taux de prévalence contraceptive reste très faible, il est inférieur à 10%, et ne dépasse que 20% dans 08 pays (2). On observe une baisse de la natalité dans certains pays, (Botswana, Kenya, Zimbabwe) plusieurs facteurs expliquent cette situations, d'une part la pression des organismes internationaux imposant des mesures de planification des naissances, la récession économique obligeant les familles à diminuer leur taille. D'autre part l'entrée tardive des jeunes filles au mariage, leur scolarisation, l'usage des méthodes contraceptives, et les avortements provoquées (3).

- Une forte mortalité infantile : la mortalité infantile avant un an est de 0.6% en France, en Afrique cette proportion atteint 13% au Mali. Pour l'âge de cinq ans cette proportion double atteignant 20% au Mali alors qu'en France elle est de 0.7% (4). Cette mortalité diffère cependant en fonction des milieux, elle est plus élevée en milieu rural qu'en milieu urbain, et au sein d'une même ville elle sera plus élevée dans les quartiers pauvres que dans les quartiers riches. Enfin plus le niveau d'éducation des mères est élevée, plus la mortalité des enfants est faible, ceci est due à la qualité de l'alimentation et au comportement des mères en matière d'accès aux soins.

- Une forte mortalité maternelle : pour une proportion élevée de femmes Africaines, la maternité continue d'être un effort menaçant leur vie. La mortalité maternelle qui mesure la mortalité des femmes liée à la grossesse est cinquante fois plus élevée en Afrique que dans les pays industrialisés (5).

- Une faible espérance de vie des parents : l'espérance de vie à la naissance est de 40 ans en Ethiopie, 47 ans au Burkina et Madagascar alors qu'en France elle est de 75ans pour les hommes et 82ans pour les femmes (6). Le journal le Monde citant un expert de l'OMS Alan Lopez, déclare que cette espérance de vie a reculé dans des écarts de 10 à 15 ans pour certains pays à cause du SIDA atteignant des proportions inquiétantes. (Elle serait inférieure à 40 ans). L'enfant Africain a donc très peu de chance de vivre longtemps avec ses parents biologiques, d'où l'importance de la parenté élargie, qui est l'assurance que les enfants auront toujours des personnes se revendiquant comme parents.

#### **Une nouvelle configuration des familles :**

- En milieu urbain on remarque les familles avec une personne à leur tête, mais partagées sur deux résidences. Il s'agit là d'une forme de polygamie ou les épouses ont chacune sa concession.

- On constate aussi l'augmentation de la monoparentalité, avec l'apparition des familles sans parents adultes de sexe masculin, dirigées par des femmes, dont les hommes ont émigré, sont décédés ou ont tout simplement désertés (7).

- Enfin il y'a des familles dirigées par des enfants, résultats de grossesses précoces, du décès de la génération des parents dans des conflits armés ou à cause du SIDA.

#### **Le travail et le trafic des enfants :**

Beaucoup de choses ont été dites à propos du travail et du trafic des enfants en Afrique, essayons de lever quelques équivoques.

Il faut distinguer le travail domestique effectué dans le cadre de la socialisation de l'enfant, du travail orienté vers la recherche d'un revenu monétaire pouvant aller jusqu'à l'esclavage des enfants.

Le travail domestique fait partie de la socialisation, à partir de l'âge de six ans, l'enfant est progressivement intégré dans les activités de production de la famille, en faisant des courses, en s'occupant des corvées ménagères et en surveillant ses cadets, ce qui permet aux parents de s'occuper d'autres activités. Les enfants payent ainsi le coût de leur entretien tout en préservant les revenus de leur famille.

Le travail forcé est en lien avec le trafic des enfants (8), des intermédiaires peu véreux contactent des familles pauvres et leur promettent un gain régulier par mois en échange de leurs enfants qu'ils enverront travailler à l'extérieur ou en ville. Les parents ignorent en général les conditions dans lesquelles vivront leurs enfants. Une fois le contrat signé les enfants sont soumis en travail forcé dans les champs de cacao ou café en Afrique de l'Ouest ; ou alors comme domestique dans des grandes villes. Pour les parents il s'agit souvent de stratégies de survie, dans des zones où sévit de grandes épidémies ou la pauvreté, les parents préfèrent éloigner leur enfants pour les éviter de périr.

**Sur la scolarisation :**

L'école n'est pas obligatoire dans la plupart des pays africains à cause des problèmes de financements, certains pays comme le Cameroun ont rendu l'école primaire gratuite. Mais cette école souffre de surpopulation, il y a des classes avec 150 élèves ; ce qui n'est pas sans conséquence sur la qualité de l'enseignement, qui par ailleurs n'est pas toujours adapté aux réalités locales. Ainsi seul 10% des enfants scolarisés vont atteindre l'enseignement supérieur, produisant souvent des diplômés sans rapport avec le marché de l'emploi. Globalement les garçons sont plus scolarisés que les filles (9). Avant les plans d'ajustement structurels imposés par la banque mondiale, certains pays avaient des taux de scolarisation frôlant les 90% (Cameroun, Congo). Néanmoins, beaucoup de parents croient encore à l'école comme moyen de réussite sociale pour leurs enfants.

**La place des enfants : Entre le désir et les mythologies :**

Plusieurs raisons expliquent la forte natalité observée dans les sociétés africaines. Sur le plan historique, l'Afrique noire a vu une ponction importante de sa population masculine disparaître depuis la traite des esclaves, aux travaux forcés pendant la colonisation, et aux guerres successives. Le fait de faire des enfants correspond donc à un réflexe de survie, une réponse inconsciente à la peur de voir la descendance disparaître.

Le second aspect est lié à l'économie, dans l'Afrique traditionnelle peu mécanisée, l'enfant était une main d'œuvre facile avec un coût d'éducation très faible, grâce à la parenté élargie ou les parents biologiques n'étaient pas obligatoirement ceux qui seront chargés d'éduquer et de nourrir l'enfant (10).

Sur le plan anthropologique, les grandes familles étaient glorifiées, avoir beaucoup d'enfants correspondait à une prospérité économique et surtout pérenniser un lien entre les morts et les vivants en laissant ses traces sur terre.

Sur le plan matrimonial, les enfants étaient un objet de négociation pour les femmes mariées qui ne devaient leur considération dans la société que par le nombre d'enfants qu'elles avaient.

Enfin les mauvaises conditions sanitaires et les épidémies entraînant une forte mortalité infantile étaient favorables à une forte natalité. Cependant dans les sociétés traditionnelles, il existait une abstinence post-partum qui permettait aux femmes d'espacer les naissances, ou utiliser des plantes aux vertus contraceptives (11).

### **D'où viennent les enfants :**

Il existe dans certaines sociétés Africaines une conception cyclique de la vie. Les enfants viennent du monde des ancêtres, restent un temps chez les vivants et à la mort rejoignent le monde des ancêtres. Les Bétis du Sud Cameroun pensaient que le nouveau-né était un ancêtre véritablement réincarné, venu parer à un danger qui menace la famille, voir ce qui se passe parmi les descendants ou encore renaître parent tout simplement (12). L'enfant qui vient de naître n'entre dans la communauté qu'à partir du moment où on lui attribue un nom. Ce dernier peut être celui d'un ancêtre dont les hauts faits dans la tribu sont reconnus, celui d'un oncle ou d'un ami qu'on appréciait beaucoup. L'enfant qui va porter ce nom est donc censé reproduire l'identité de son homonyme. La transmission du nom est variable, dans les sociétés patriarcales, c'est le père qui donne le nom à l'enfant c'est le cas des Bambaras du Mali, des Peuhl, des Soninkés.....etc. par contre dans l'ethnie Dagara du Burkina Faso l'enfant porte le nom de la mère, alors que les Barundi du Burundi ne portent traditionnellement, ni le nom de leur père ni celui de leur mère ni celui d'un groupe clanique.

Dans la société traditionnelle, la stérilité était mal vécue pour l'homme ou pour la femme Odile Journet (13) note chez les Joola du Sénégal, l'impuissance ou la stérilité de l'homme pourrait être compensée par le lévirat du vivant du mari, ou le prêt de l'épouse à un ami ou un frère qui pourrait l'aider à procréer. Pierre Erny (14) note la même pratique chez les Balalis du Congo. Les femmes stériles pouvaient recevoir des enfants des autres membres de la famille, ou subir des rites censés favoriser leur fécondité.

### **A qui appartient l'enfant ?**

Dès sa conception l'enfant appartient à la communauté, c'est ce qui explique tous les interdits observés par l'entourage de la femme enceinte et son mari. La femme n'est pas la seule à attendre un enfant « son ventre n'étant réceptacle, devient celui de toute la communauté » (15). Les techniques de maternage et les modifications corporelles à visée esthétique telles que l'allongement du crâne du bébé, les tatouages sur son visage ont pour objet de marquer son appartenance à sa communauté. Dans ce contexte les parents biologiques n'ont pas de droit exclusif sur leurs enfants, les membres des familles sont autorisés de donner un point de vue sur la conduite et l'avenir des enfants, l'enfant n'appartient pas à sa famille mais à son lignage.

Les enfants nés de la relation d'une fille qui n'est pas encore promise à un mari appartiennent d'office aux parents de celle-ci. Aussi il est de coutume dans certaines ethnies que l'enfant ne revient à son père biologique, que si ce dernier s'est acquitté entièrement ou partiellement de la compensation matrimoniale redevable à sa belle famille. Lorsque ce n'est pas le cas, cette dernière retient ou reprend les enfants du couple jusqu'à ce que ce préjudice soit réparé. Ces règles d'appartenance demeurent valables même en cas de séparation du couple. Cependant, le droit coutumier veille toujours à donner la garde des enfants à la personne qui est la mieux placée pour en assurer l'entretien et l'éducation.

### **Circulation des enfants : de l'adoption au don**

Le fait de confier des enfants à des tiers est une vieille tradition en Afrique. L'objectif de cette pratique était de rendre l'enfant autonome, à connaître la vie du clan et de comprendre que le groupe familial ne comprend pas seulement le père et la mère mais qu'il s'étend à d'autres personnes. En l'absence de tradition écrite, l'adoption est un

contrat oral entre adulte, selon les codes du droit coutumier, régit par un conseil de famille.

Thérèse Locoh (16) estime à 25% la proportion d'enfants de 10 à 14 ans grandissant et éduqués hors de leur famille nucléaire dans une ville comme Lomé au Togo. Usiugho Abanihé donne encore des chiffres plus impressionnants, ainsi au Libéria 40% de femmes auraient un de leurs enfants élevé hors de chez elle, au Nigéria 37% d'hommes, 33% de femmes hébergent chez eux des enfants qui ne sont pas leur rejeton biologique(17).

- On donne son enfant parce que le caractère de la personne plaît aux parents, pour faire honneur, par affinité, par homonymie, en reconnaissance ou en remerciement, etc. chez les Soninkés du Mali, les migrants laissent souvent aux grands-parents en gage de retour, l'un de leur enfant élevé, il s'agit souvent de l'ainé. Au Niger on retrouve une pratique similaire il est d'usage que la jeune fille de donner un enfant à sa famille avant de se marier (18). Enfin chez les Agni Bona de Côte D'ivoire les jeunes filles sont obligées de laisser leur fils aîné à leurs parents sous forme de tribut à payer pour les avoir quitté, et s'être attachée à un autre homme elles acquièrent ainsi leur liberté (19).

- On donne un enfant pour aider une personne âgée à faire des travaux ménagers, à une femme qui n'a pas pu avoir d'enfant, à une femme qui a perdu son enfant en cours de grossesse etc. Il peut aussi s'agir dans certains cas de soulager un membre de la famille qui ne peut plus s'occuper tout seul des enfants, d'héberger un enfant pendant sa période d'apprentissage scolaire ou professionnelle.

- On prend un enfant s'il est orphelin de père ou de mère, si sa mère est dans l'incapacité physique, matérielle ou psychologique (maltraitance, rejet ou négligence d'enfant) de s'en occuper, c'est ce que Dédier Laon (20) appelle l'adoption culturellement prescrite

- On peut prendre un enfant parce qu'on a été soi même adopté, c'est ce que Suzanne Lallemand (21) appelle échange différé « l'individu qui a été lui même confié, se rembourse en prenant un enfant aux tuteurs ou à ses descendants ».

- Enfin on peut prendre un enfant afin de renforcer, voir d'élargir le réseau relationnel de la famille en accueillant un nouveau membre.

Dans tout les cas, l'adoption est facilitée par le fait que l'enfant est considéré comme un investissement, c'est aussi en fonction des futures retombées économiques qu'on attend de l'enfant qu'on s'occupera de lui selon un proverbe Malien l'enfant est le bâton de la vieillesse, l'enfant qui à été confié et hébergé sera redevable toute la vie à ses parents adoptifs

Parlant de l'adoption en Afrique, Suzanne Lallemand (22) préfère utiliser le terme « Fosterage » car ce dernier « n'implique pas de changement d'identité, ni même de lieu géographique de l'enfant, il s'agit tout simplement de délégation temporelle de droits des ascendants au profit d'autres représentants ». Ce qui caractérise ces formes d'adoption, c'est qu'on ne confie pas l'enfant à un inconnu, c'est une adoption socialement contrôlée. Les parents biologiques gardent leurs droits sur l'enfant confié. Cependant ces droits varient en intensité, selon la distance géographique qui sépare l'enfant de sa famille biologique, et aussi de la durée du transfert. Il n'y a pas comme en occident une substitution d'identité, les personnes qui donnent un enfant n'ont pas honte de le faire, et ceux qui le reçoivent s'en trouvent gratifiés, l'enfant étant considéré comme une richesse.

Les transferts d'enfants ne surviennent que quand l'enfant a atteint son autonomie, il reste en contact avec ses parents biologiques, mais ceux-ci le pousse à appeler ses parents adoptifs « papa ou maman », à titre d'exemple quand les parents biologiques demandent des nouvelles de leurs fils confié à un membre de la famille, ils diront « comment va ton fils ? » pour parler de leurs propre enfant, Suzanne Aho (23) décrit ainsi la cérémonie d'adoption d'un enfant Togolais « les parents acceptent de confier le plus jeune et celui qu'ils aiment le plus, parce qu'ils n'ont pas les moyens de l'élever, le benjamin aura donc la chance de partir en ville, dans une famille bien, ses parents ne réclame rien en contrepartie, s'agissant d'une jeune fille souvent on les entend dire «c'est le père qui est le seul à décider de la vie de l'enfant : je vous la donne, et les conseils à la petite ....toi sois correcte et gare à toi, si tu ne te conduis pas bien, on ne veut pas te revoir ici , à partir de cet instant cette dame est ta mère et ce monsieur, ton père» . Ainsi selon un proverbe Africain l'enfant n'appartient pas à son géniteur mais à celui qui l'a élevé. S'il arrive que les parents adoptifs soient maltraitants avec l'enfant confié, on organise en procédure de retour chez ses parents, après une tentative de médiation familiale.

Pour éviter des situations incestueuses, on ne cache jamais à l'enfant transféré ou confié l'identité de ses géniteurs, par ailleurs même si les liens de parenté n'existent pas entre parents adoptifs et enfants confiés, les relations sexuelles sont forcément prohibées entre eux, et peuvent être assimilés à un inceste, un cas particulier concerne les Samos du Burkina Faso étudié par Françoise Héritier (24). Dans cette ethnie les enfants issus d'une première union de leur mère et confié à leur père social (second mari de leur maman) ne connaissent effectivement pas leur géniteur biologique, l'identité de ces derniers ne leur est révélée que s'il y a un risque de mariage avec l'un des fils ou des filles de leur père biologique.

Les enfants confiés peuvent aussi prétendre à l'héritage de leurs parents adoptifs, mais ceci a plusieurs conditions : qu'il y ait un lien de consanguinité entre le tuteur et l'enfant confié, mais surtout qu'il y ait eu une bonne insertion de l'enfant dans sa famille adoptive, c'est-à-dire que la générosité du tuteur correspond à la conduite, vis-à-vis de lui, de l'enfant confié .... Ce qui fonde le droit de l'héritage semble le rapport contractuel tuteur-adopté, et le bilan qui en est fait lors de la disparition du premier (25). Par ailleurs une distinction sera faite sur la nature et l'importance des objets à hériter, un enfant adoptif héritera peut être des terres à cultiver mais pas des secrets médicinaux, ou des fétiches relatifs à la protection du clan etc....

Sur le plan psychologique à cause de la densité de relations affectives au sein de la famille élargie, il y a très peu de traumatismes liés au transfert d'enfants. Il arrive même souvent qu'il soit mieux traité dans sa nouvelle famille, c'est à ce titre que certains enfants suscitent eux même un transfert chez un membre de la famille qu'ils aiment. Il faudrait cependant nuancer ces propos, le transfert d'enfants peut aussi être mal vécu quand il n'est pas fait avec l'accord de l'enfant ou de l'un des parents. A ce propos Jacqueline Rabain (26) rapporte deux cas de figures intéressants, celui d'une mère sénégalaise racontant la séparation avec son fils qui déclarait « mon enfant avait l'âge de Mbaye (3ans) quand on l'a emporté, j'ai pleuré jusqu'à être fatiguée ». Le second concerne une fillette de quatre ans et demi qui avait été confiée à sa tante et qui pleurait pour revenir chez elle. Manga Békombo (27) constate aussi que, c'est avec trop de

facilité que tel enfant est confié à un parent. L'enfant qui quitte ainsi son propre foyer ne fait souvent qu'augmenter le nombre des personnes en charge du parent qui le reçoit, il en résulte pour cet enfant moins de soins matériels et moraux, qu'il n'hésitera à aller chercher dans l'anonymat de la rue. Enfin Tsala Tsala (28) fait mention des troubles de comportements chez un jeune garçon camerounais qui n'avait pas cessé d'être confié de parents en parents sans jamais vivre en un lieu stable « Moussa n'appartient plus à une société Béti traditionnelle, son univers familial est partagé entre un village sans structure et sans organisation sociale véritable, et une ville où il ne parvient pas vraiment à connaître la vie d'une famille dont les membres assument des fonctions stables au contours clairement délimités.

Cependant les phénomènes de transferts d'enfants et d'adoption connaissent de plus en plus de formes perverses. En milieu urbain, ils peuvent se transformer en une exploitation éhontée des enfants. C'est le cas des « petites bonnes » en Afrique de l'Ouest et particulièrement des vidomégnon au Bénin (29). Ces jeunes filles d'origine rurale viennent en ville aider un de leurs parents à faire des tâches ménagères, en échange de l'hébergement et de la prise en charge de leur scolarité. Malheureusement les familles adoptives ne respectent pas ce contrat. Ces jeunes filles sont dans certains cas, livrées à la prostitution ou alors victimes d'abus sexuels de la part des parents adoptifs. Le cas des talibés élèves des écoles coraniques est identique, ces jeunes sont confiés au marabout (chef religieux) pour une initiation au Coran, mais ils sont souvent transformés en mendiants et sévèrement battus s'ils n'apportent rien à leur marabout à la fin de la journée, pendant laquelle ils demandent l'aumône aux passants (30).

En réponse à ces situations l'on voit naître dans des grandes villes Africaines des orphelinats et des actions éducatives en milieu ouvert pour s'occuper des enfants abandonnés ou exploités par leurs parents.

Dans le contexte de l'immigration africaine en France, l'adoption peut tourner au cauchemar pour l'enfant et sa famille d'accueil. Plusieurs raisons expliquent ces échecs. Souvent l'enfant confié est tenu à l'écart du projet migratoire, la décision de transfert de l'enfant de l'Afrique vers la France est prise sans le consentement de celui-ci, c'est une décision entre adulte donc l'enfant subit les conséquences.

Dans d'autres cas, c'est l'un des conjoints en France (souvent la femme) qui n'est pas tenu informé de l'arrivée d'un enfant dans le foyer, devant l'exiguïté du logement ou une mésentente entre ce nouvel arrivant et l'un de membres de la famille d'accueil, l'enfant est poussé à l'extérieur de la maison pour divers motifs, ce cas concerne surtout les jeunes filles adoptées qui sont souvent perçues comme des potentielles rivales par leur mère adoptives.

Dans le cas des familles européennes adoptant des enfants africains, il peut subsister des malentendus entre parents et enfants du à l'ignorance de quelques traits culturels, ainsi une famille ayant adopté un enfant malien, nous disait sa désolation du fait que l'enfant qu'ils avaient adopté appelait souvent des femmes d'un certain âge, maman. La dame se demandait si elle n'était pas suffisamment maternant au point que cet enfant se cherche des mamans à l'extérieur. Au cours d'un entretien avec cette dame, nous lui avons expliqué qu'en Afrique il arrivait souvent que les enfants appellent les personnes

qui ont l'âge de leur mère maman, et ceux qui ont l'âge de leur père papa, cette révélation leva toutes les équivoques.

En conclusion, l'adoption ou la circulation sont des actes d'amour, on donnait les enfants à ceux qu'on aimait, et ceux-ci les prenaient par amour des parents de ces enfants, tout se faisant sur la base de la parole donnée, qui est aussi objet de lien social.

### Références Bibliographiques

- 1- Il s'agit du Botswana, Kenya, Maroc, Afrique du sud, Réunion, Maurice, Tunisie : Roux Jean. La tragédie sanitaire africaine est elle une fatalité ? In Monique Chemillier-Gendreau. Peut-on être vivant en Afrique. Forum Diderot. PUF, Décembre, 2000.
- 2- Botswana, Egypte, Kenya, Maroc, Maurice, Namibie, Tunisie, Zimbabwe. Gendreau Francis. La démographie, la vie et la mort en Afrique. In Monique Chemillier-Gendreau et Cie. Peut-on être vivant en Afrique. Forum Diderot. PUF, Décembre, 2000.
- 3-Patrice Vimard IRD. Politique démographique, Planification familiale et transition de la démographie en Afrique. La chronique de la CEPED. Janvier-mars 2000, N° 36. Voir aussi T Locoh Afrique : la baisse de la natalité. La recherche, 272, janvier 1995. Volume 26.
- 4- Roux J, opt cité, In Monique Chemillier-Gendreau. Peut-on être vivant en Afrique. Forum Diderot. PUF, Décembre, 2000.
- 5-Gendreau Francis. La démographie, la vie et la mort en Afrique. In Monique Chemillier-Gendreau et Cie. Peut-on être vivant en Afrique. Forum Diderot. PUF, Décembre, 2000.
- 6- Roux J, opt cité : voir aussi Jean Claude Buhner, le monde 06/06/2000 ; La France vit en bonne santé, l'Afrique meurt de plus en plus tôt.
- 7- La proportion des foyers dirigés par les femmes ne cesse d'augmenter, 20% en Afrique de l'ouest et 50% en Afrique du Sud. Aderanti Adepoju. La famille africaine politique démographique et développement Khartala, 1999.
- 8- Libération le 14 Avril 2001. Judith Ruef, Golfe de Guinée un bateau à la dérive transportant 250 enfants Béninois et Togolais refoulés de port en port. Le monde du 17/ 04/ 2001 ; T.Kouamo. Où sont les enfants esclaves qui errent dans le golfe du Bénin.
- 9- Aderanti Adepoju, opt cité. 1999.
- 10- On retrouve les mêmes raisons dans l'Europe du XIXème siècle, voir les travaux de Morel Marie France. Enfances d'hier, approche historique. In Michel Guidetti, Suzanne Lallemand, Marie France Morel. Enfances d'ailleurs, d'hier et d'aujourd'hui. A Colin, 1997.
- 11- Ombolo Jean Pierre. Sexe et société en Afrique noire. 1990. L'Harmattan. Enry Pierre. Les premiers pas dans la vie d'un enfant d'Afrique noire. 1988, l'Harmattan.
- 12- Mbala Owono. L'éducation bété. In Renaud Santerre et Cécile Mercier-Tremblay eds. La quête du savoir : essai pour une anthropologie de l'éducation camerounaise Presses de l'université Montréal. 1982.
- 13- Journet Odile. Un rituel de préservation de la descendance : le Kanyaalen Joola. In grossesse et petite enfance en Afrique noire et au Madagascar. S .Lallemand, O.Journet, et Al...Paris, l'harmattan, 1991.
- 14- Enry Pierre, les premiers pas d'un enfant d'Afrique noire, l'Harmattan, 1998.
- 15- Ewombe – Moundo E.O. la callipédie ou l'art d'avoir de beaux enfants en Afrique noire. In grossesse et petite enfance en Afrique noire et au Madagascar. S.Lallemand, O.Journet, et Al...Paris, l'harmattan, 1991.
- 16- Locoh T. (1995). Familles Africaines, populations et qualité de vie. Les dossiers du CEPED, n° 31 Mars.
- 17- Usiugo Abanie U C. (1985), « Child fosterage in West Africa » population and development review, 111,53-73. Cité par S Lallemand, 1993.

- 18- Poitou D. (1978) la délinquance juvénile au Niger, études nigériennes n°41
- 19- Eschliman JP. (1982). Naître sur la terre Africaine, Abidjan INADES, 113,124.
- 20- Laon D. (1993). Les mineurs Africains confiés à des tiers. SSAE Décembre Paris
- 21- Lallemand S. (1993). Circulation des enfants en société traditionnelle. Prêt, Don, Echange. Paris, l'Harmattan Lallemand
- 22- Lallemand S. opt cité.
- 23- Aho Suzanne, (1995). Dispositifs sanitaires, sociaux et judiciaires de prévention et de protection au Togo. In les mauvais traitements de mineurs : réalités, caractéristiques, enjeux et réponses. Séminaire International ISPCAN, AFIREM Dakar 18-23 Avril 1994 Omar Sylla, Momar Gueye et René Collignon eds 1995 Dakar SPHMD.
- 24- Heritier F. (1981). L'exercice de la parenté, Paris, hautes études, Gallimard.
- 25- Lallemand, opt cité.
- 26- Rabain Jacqueline (1994). L'enfant du lignage du sevrage à la classe d'âge chez les Wolofs du Sénégal. Paris bibliothèque scientifique, Payot.
- 27- Manga Bekombo, (1968). Vie familiale et délinquance juvénile en Afrique Noire. Paris coll. Fiepe, la famille à travers le monde, N°2.
- 28- Tsala Tsala Jacques, (1989). Moussa ou « l'enfant père » Frustrations précoces et conflit œdipien à travers le test de trois personnages chez un enfant camerounais de douze ans. Psychopathologie Africaine, 1988-1989 XXII, 3.
- 29- Herbert René, (1997). La maison d'écoute des enfants de Porto Novo Benin, les cahiers de marjuvia N° 5, second semestre centre d'études africaines EHESS-CNRS et aussi Aghosou Thérèse, Emilie Kpadonou-Fioffi, S A Siranyan, Philomène Ahyi Familles et maltraitances au Benin. In les mauvais traitements de mineurs : réalités caractéristiques enjeux et réponses Séminaires International ISPCAN, AFIREM Dakar 18-23 Avril 1994 Omar Sylla, Momar Gueye et René Collignon eds 1995 Dakar SPHMD.
- 30-Wane Mamadou, (1995). Les Daara au Sénégal. In les mauvais traitements de mineurs : réalités, caractéristiques, enjeux et réponses. Séminaire International ISPCAN, AFIREM Dakar 18-23 Avril 1994 Omar Sylla, Momar Gueye et René Collignon eds 1995 Dakar SPHMD.